



COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Nombre de membres en exercice 22

Nombre de membres présents 18

Nombre de membres votants 21

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures quinze minutes, se sont réunis à la salle Georges Billebault, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le jeudi douze janvier deux mil vingt-trois.

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2023

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice

Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Paul ARVISET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Rébecca BRUNET, Nicolas LAUBERTON, Jean-Luc BERNARD, Viviane PICQUERET, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Isabelle ROBERT, Sandrine DUGAT, Hervé RIGOT

Procurations Agnès PENFORNIS, Delphine CASTAGNET, Anicet KOLOLO

Absent(s) excusé(s) Cindy MATHIS

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h15

Fin de séance 22h45

COMPTE-RENDU

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 AIDE AUX TRAVAUX

Il n'y a pas de dossier pour cette séance.

En 2022, 27 dossiers ont été acceptés pour un montant global accordé de 23 338,69 euros.

1.2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2023 - AMENAGEMENT ESPACE FLORENT D'ILLIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'effectuer l'aménagement de l'Espace Florent d'Illiers afin de disposer d'un nouveau lieu culturel de qualité sur le territoire.

Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le montant prévisionnel de ce projet est de **400 000 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement de l'Espace Florent d'Illiers
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour cette réalisation, d'un montant de 80 000 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Septembre 2023

Fin : Décembre 2023

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 400 000			
<input checked="" type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input checked="" type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input checked="" type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR	80 000	20
	Etat - DRAC		
	Etat - FSIL		
	Région Centre	160 000	40
	Département E&L - FDI	80 000	20
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
Agence de l'eau			
Emprunt			
Autofinancement	80 000	20	
TOTAL CHARGES 400 000	TOTAL PRODUITS 400 000		

1.3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2023 - CIRCULATIONS DOUCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de circulations douces sera réalisé en 2023. Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **227 500 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de circulations douces pour un montant de 227 5000 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour cette réalisation, d'un montant de 45 500 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2023

Fin : Septembre 2023

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 227 500	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input checked="" type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input checked="" type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DSIL	45 500	20
	Etat - DRAC		
	Etat - FSIL		
	Région Centre	56 875	25
	Département E&L - FDI	68 250	30
	Département E&L		
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
Agence de l'eau			
Emprunt			
Autofinancement	56 875	25	
TOTAL CHARGES 227 500	TOTAL PRODUITS 227 500		

1.4 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL -EQUIPEMENTS DE SECURITE - AMENAGEMENT DE LA RUE DE COURVILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de mettre en place des équipements de sécurité rue de Courville afin de ralentir la vitesse des véhicules et assurer la sécurité des piétons. Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **180 363 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de mise en place d'équipements de sécurité de la rue de Courville pour un montant de 180 363 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 54 109 euros, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mars 2023

Fin : Juin 2023

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 180 363	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input checked="" type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input checked="" type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC		
	Etat - FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L	54 109	30
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	126 254	70	
TOTAL CHARGES 180 363	TOTAL PRODUITS 180 363		

1.5 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA BESACE ET DE REPRISES DE CHARPENTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la besace et de remanier des charpentes pour éviter des infiltrations au niveau de la Chapelle de la Vierge, il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de la DRAC.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **52 266 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet des travaux de réfection pour un montant de 52 266 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de la DRAC pour cette réalisation, d'un montant de 20 906 euros, soit 40% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mai 2023

Fin : Octobre 2023

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 52 266	Montant	% de la dépense	
<input checked="" type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input checked="" type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input checked="" type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC	20 906	40
	Etat - FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L - Patrimoine	10 453	20
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
	Agence de l'eau		
Emprunt			
Autofinancement	20 907	40	
TOTAL CHARGES 52 266	TOTAL PRODUITS 52 266		

1.6 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA BESACE ET DE REPRISES DE CHARPENTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la besace et de remanier des charpentes pour éviter des infiltrations au niveau de la Chapelle de la Vierge, il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de **52 266 euros HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet des travaux de réfection pour un montant de 52 266 euros HT
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation, d'un montant de 10 453 euros, soit 20% du coût du projet.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'étude est le suivant :

Début : Mai 2023

Fin : Octobre 2023

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit (liste non exhaustive) :

CHARGES (COUT DU PROJET) EN € HT	PRODUITS (FINANCEURS) EN € HT		
<input checked="" type="checkbox"/> Coût global : 52 266		Montant	% de la dépense
<input checked="" type="checkbox"/> Coût détaillé (si justifié) :	<input checked="" type="checkbox"/> Financements privés		
	CAF		
	Mécénat		
	Fédération sportive		
	<input checked="" type="checkbox"/> Financements publics		
	Union européenne		
	Etat - DETR		
	Etat - DRAC	20 906	40
	Etat - FSIL		
	Région Centre		
	Département E&L - FDI		
	Département E&L - Patrimoine	10 453	20
	CNAF		
	Réserve parlementaire		
	Fonds de concours		
Agence de l'eau			
Emprunt			
Autofinancement	20 907	40	
TOTAL CHARGES 52 266	TOTAL PRODUITS 52 266		

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX PROJETS SCOLAIRES 2022/2023

Cette délibération annule et remplace la délibération No 2022-79.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les écoles maternelles, élémentaires publiques et privées organisent des projets scolaires pour l'année 2022-2023 et demandent à la commune une participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à une abstention et vingt voix pour :

- Décide d'octroyer une participation de 30 euros par élève résidant à Illiers-Combray et inscrit dans les écoles maternelles ou élémentaires publiques et privées de la commune

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette participation.

Cette participation sera versée sous la forme d'une subvention aux coopératives scolaires de ces écoles.

2.2 HARMONISATION DES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 10 octobre 2022, la question de l'éclairage public et des horaires de ce dernier a été abordée notamment au regard du contexte actuel concernant les problématiques énergétiques.

Après discussion, il a été décidé de soumettre au Conseil Communautaire une proposition d'harmonisation des horaires d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche.

Les propositions seraient les suivantes :

Sur l'ensemble des communes, hormis Courville-sur-Eure et Illiers-Combray, un arrêt de l'éclairage public entre 21h30 et 6h.

Pour Courville-sur-Eure et Illiers-Combray, il pourrait être envisagé de ne pas éclairer de 23h à 5h en semaine.

Il serait envisagé de démarrer ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} février 2023.

A noter que le conseil communautaire a approuvé les propositions mentionnées ci-dessus par délibération en date du 17 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de procéder à l'extinction des lumières de 23h00 à 5h00 en semaine, à l'exclusion du week-end
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes en lien avec cette affaire

2.3 CONVENTION – FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA DEVIATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de la voie de contournement de la commune d'Illiers-Combray, le département en tant que Maîtrise d'Ouvrage demande une participation financière à la commune et à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche.

La participation pour la commune est de 353 010,82 euros HT, elle sera recouvrée sur 15 ans.

La participation de la Communauté de communes entre Beauce et Perche est de 353 010,82 euros HT, elle sera recouvrée sur 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la participation financière de la commune de 353 010,82 euros HT
- Approuve la convention et ses modalités
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à celle-ci.

2.4 CONVENTION – AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Postale Communale va ouvrir en février 2023. Il y a lieu de signer une convention avec la Poste qui définit les modalités de cette collaboration et en particulier la participation financière de la Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la convention avec la Poste
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document lié.

2.5 ADHÉSION À LA MISSION « DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD) MUTUALISÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'adhésion à la mission de DPD mutualisé proposé par ELI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Eure-et-Loir ingénierie (ELI), créée sous forme d'un Etablissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit « RGPD ») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes.

Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- La réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité,
- La réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée, le cas échéant,
- La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,
- La rédaction du registre des activités de traitement,
- La sensibilisation/formation des élus et des agents,
- L'accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention.

Il est à noter que l'adhésion sera effective dès validation de l'adhésion de la collectivité auprès du Conseil d'administration.

La collectivité souhaite pouvoir bénéficier et adhérer à la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité et que ce coût est susceptible d'être modifié annuellement par le Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle mission décide :

- D'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission DPD mutualisé
- De désigner ELI, en tant que personne morale, comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière
- De s'engager à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration,

2.6 CESSION DE LA PARCELLE AE385

Cette délibération annule et remplace la délibération No 2022-96.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé la cession de la parcelle AE385 d'une emprise de 4 831 m2 pour un montant de 130 000 euros à la SA Eure et Loir Habitat en vue de la construction de 15 logements sociaux.

Compte tenu de l'avis des domaines No 2022-28196-91651 du 16/12/2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la cession de la parcelle AE385 d'une emprise de 4 831 m2 pour un montant de 130 000 euros à la SA Eure et Loir Habitat

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette cession.

2.7 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MARCEL FESTOCH'

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Marcel Festoch' a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle de 15 000 euros pour l'organisation d'un festival de musique les 3 et 4 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à l'association Marcel Festoch' si les conditions suivantes sont réunies :

- La ville sera mise en avant dans la communication, avant, pendant et après l'événement
- L'association recherche d'autres financeurs
- Un tarif réduit de 10 euros sera appliqué pour les habitants d'Illiers-Combray
- La vente des billets sera également chez les commerçants d'Illiers

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette subvention.

3. QUESTIONS DIVERSES

STADE

Mme DUGAT demande l'accès au stade pour l'utilisation de deux terrains pour un tournoi de rugby les 6 et 7 mai 2023 (en mémoire d'un membre du Combray Rugby Club)

HALLE COMMERCIALE

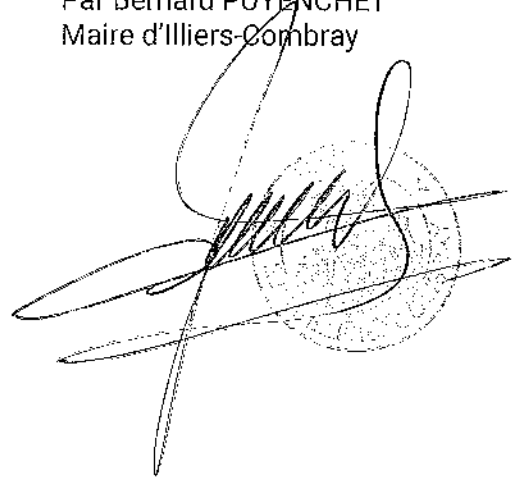
Suite à une question de M. LAUBERTON, M. Le Maire confirme l'avancement du projet qui en ce moment est en validation auprès de l'ABF.

RECEPTION

Isabelle ROBERT expose que les commerçants ne sont pas sollicités pour les buffets de réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le 23 janvier 2023,
Vu et approuvé
Par Bernard PUYENCHET
Maire d'Illiers-Combray

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'Bernard PUYENCHET'. The stamp is partially obscured by the signature.